

Puissent les grands acteurs de ce monde ne pas oublier ce que la Déclaration de 1924 rappelait déjà, à savoir que «l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur» et promouvoir les valeurs éthiques et humanitaires qui rehaussent la dignité des enfants et les protègent dans tout ce qu'ils ont de vulnérable.

Puissent-ils penser, en ces temps de grandes convulsions, aux enfants du Moyen-Orient!

*Jacques Meurant*

---

## ARMS CONTROL AT SEA\*

### *Contrôle des armements en mer*

Les mers et les océans couvrent les sept dixièmes de la surface de la terre. Par les possibilités de manœuvres qu'ils offrent, par l'importance cruciale des communications qu'ils permettent d'établir et par leurs dimensions propres, les espaces maritimes revêtiraient — dans l'hypothèse d'un conflit régional ou mondial — une importance considérable.

On peut donc s'étonner que, durant plusieurs décennies, les questions relatives à la guerre sur mer n'ont été que peu examinées dans la littérature spécialisée; elles n'ont par ailleurs presque jamais été portées à l'ordre du jour des diverses instances vouées au désarmement ou au contrôle des armements («Arms control»).

Cependant, suite à certains événements précis — le conflit de l'Atlantique-Sud en 1982, celui, plus récent encore, du Golfe — la situation a désormais changé. Il existe ainsi aujourd'hui un intérêt renouvelé pour les problèmes soulevés par la guerre sur mer; l'ouvrage que nous propose le contre-amiral Hill en offre un bon exemple.

L'objectif que s'est fixé cet ancien officier supérieur et fonctionnaire du ministère britannique de la Défense est ambitieux: il consiste à rappeler les efforts entrepris à ce jour en matière de contrôle des armements et à identifier les domaines dans lesquels des progrès pourraient être attendus. L'auteur s'attache enfin à évaluer dans quelle mesure le contrôle des armements a pu, peut et pourra contribuer à améliorer la sécurité internationale.

---

\* *Arms Control at Sea*, by Rear Admiral J.R. Hill, Routledge. London and New York, 1989. 229 p.

Il définit tout d'abord les différences essentielles séparant les deux démarches parallèles que sont celles du *désarmement* et celle du *contrôle des armements*. L'auteur se déclare plus favorable à la deuxième d'entre elles — jugée plus réaliste — et en rappelle les objectifs principaux: réduction des risques de guerre; limitation des dommages; réduction des coûts de l'effort militaire et, *last but not least*, amélioration de la sécurité mutuelle.

Dans un deuxième chapitre d'une très grande clarté, l'amiral Hill rappelle les principaux objectifs poursuivis par les puissances maritimes, en particulier sur les plans économique et militaire.

Le chapitre suivant offre une description extrêmement détaillée et précieuse des principales mesures de contrôle des armements prises de 1800 à 1939. Si la plupart d'entre elles ont perdu de leur actualité (il en va ainsi des accords américano-britanniques relatifs à la navigation sur les Grands Lacs), cet examen se révèle d'un vif intérêt puisqu'il démontre que la plupart des moyens de contrôle des armements que l'on essaie d'instaurer aujourd'hui ont déjà été pratiqués au XIX<sup>e</sup> siècle. On trouve ainsi des exemples de création de zones démilitarisées, de restrictions apportées à l'usage de certaines méthodes de combat ou d'interdiction de certains types d'armes.

L'on passe ensuite à l'examen des accords intervenus de 1945 à nos jours, accords qui, pour l'auteur, sont marqués par deux éléments nouveaux et déterminants: l'émergence de superpuissances et l'apparition de l'arme nucléaire.

Dans les chapitres qui suivent, l'auteur nous propose un exposé souvent passionnant des doctrines d'engagement des principales puissances maritimes et passe en revue le rôle potentiel de certains moyens de combat: armes nucléaires, armes conventionnelles, sous-marins, etc.

A chaque fois, l'amiral Hill examine les (rares) accords de contrôle des armements applicables à ces différents moyens de combat et les développements susceptibles d'intervenir dans le futur, n'hésitant pas à donner son avis quant à leur opportunité ou leur réalisme.

On trouve ici des vues parfois assez provocantes: l'auteur va ainsi jusqu'à affirmer que certaines procédures de contrôle des armements en vigueur ou en cours de négociations pourraient avoir en réalité un effet globalement *déstabilisateur*.

D'une manière générale, l'auteur fait preuve d'un grand scepticisme à l'égard des mesures de contrôle des armements sur mer (il reconnaît d'ailleurs, non sans un certain humour, que son ouvrage pourrait aussi bien s'intituler: «*No Arms Control at Sea*»!).

Enfin, dans un dernier chapitre, qui constitue peut-être la partie la moins convaincante de l'ouvrage parce que la moins développée, le contre-amiral Hill formule quelques propositions susceptibles d'augmenter la sécurité mutuelle, but ultime du contrôle des armements.

S'opposant à des changements trop brusques et à des mesures radicales, l'auteur se déclare plutôt partisan de mesures destinées à renforcer la confiance («*Confidence building measures*») uni- ou multilatérales.

Par sa clarté, la précision des informations (notamment historiques) qu'il contient et la richesse de son appareil critique, l'ouvrage du contre-amiral Hill rendra, nous n'en doutons pas, de très utiles services aux spécialistes auxquels il est destiné.

Antoine Bouvier

---

## HUMANITÄRES VÖLKERRECHT INFORMATIONSSCHRIFTEN

*Nouveau périodique de langue allemande  
sur le droit humanitaire\**

La *Revue* est heureuse de présenter à ses lecteurs un nouveau périodique entièrement consacré au droit international humanitaire et à la Croix-Rouge: *Humanitäres Völkerrecht, Informationsschriften*. Cette publication, qui intéressera particulièrement le lecteur germanophone, est éditée conjointement par la Croix-Rouge allemande et par l'*Institut für Friedenssicherungsrecht und Humanitäres Völkerrecht* de la *Ruhr-Universität* à Bochum (RFA). Horst Fischer, docteur en droit, en est le rédacteur responsable.

C'est une obligation, pour tout Etat partie aux Conventions de Genève, de diffuser le plus largement possible les dispositions du droit international humanitaire. Afin de promouvoir la connaissance de ce droit, la Croix-Rouge allemande et l'Institut de Bochum ont réuni leurs expériences et leurs forces pour lancer un «produit» qui répond de toute évidence à cette attente. Ainsi une contribution originale à une meilleure connaissance du droit international humanitaire est issue de la collaboration entre une Société nationale de Croix-Rouge et un institut universitaire.

Au moment de lancer le nouveau périodique, les éditeurs se sont donnés pour objectif, lors de la parution de chaque numéro, de fournir des informations de caractère fort divers. D'emblée, ils ne se limitent pas seulement aux questions juridiques, mais ils ouvrent, dans leurs colonnes, le débat sur des problèmes en rapport avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Plus particulièrement, des articles scientifiques doivent traiter des questions de fond en rapport avec le droit humanitaire et, ainsi,

---

\* *Humanitäres Völkerrecht, Informationsschriften*, herausgegeben durch das Generalsekretariat des Deutschen Roten Kreuzes, Bonn, und das Institut für Friedenssicherungsrecht und Humanitäres Völkerrecht (IFHV), Ruhr-Universität Bochum.